



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 19
- Présents : 16
- Pouvoirs : 3

Date de convocation :

Mardi 15 novembre 2022

Affichage effectué le :

29 novembre 2022

Mise en ligne le :

29 novembre 2022

OBJET :

**Marché n°20005 – Travaux
de déconstruction et de
désamiantage de bâtiments
du PAEHM**

**« La Méditerranéenne » :
Approbation de l'Avenant
N°4 avec la Société
JM DÉMOLITION**

N° 003982

Question N° 1 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation :
1.1.1. « Délibérations, décisions et
arrêtés relatifs aux marchés publics,
aux accords-cadres et à leurs
avenants »
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) :
Avenant n°4

L'an deux mille vingt-deux et le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** (Locaux Pépinière d'entreprises Gigamed), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY.
BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL.
FLORENSAC : M. Vincent GAUDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAIN'T-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN donne pouvoir à M. François PEREA. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA donne pouvoir à M. Daniel RENAUD.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20221121-D00398210-DE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée dans une réflexion globale de requalification et de restructuration de l'Entrée Nord de la commune d'Agde (dit quartier du Canalet) ainsi que d'un retournement de la ville sur son fleuve, incluant l'aménagement du site « La Méditerranéenne » par la déconstruction de la majorité des bâtiments industriels de cette friche.

Aussi, un marché de travaux de démolition (désamiantage, déconstruction de la majorité des bâtiments industriels et d'habitat de cette friche) a été attribué à la Société JM DÉMOLITION en date du 20 février 2020 afin de pouvoir démolir et aménager ce site pour un montant global initial de 1 711 261,78 € HT décomposé comme suit :

- PSE 1 tranche ferme.....	27 374,88 € HT
- PSE 2 tranche optionnelle 1.....	118 200,00 € HT
- Tranche ferme.....	307 264,00 € HT
- Tranche optionnelle 1.....	1 183 215,00 € HT
- Tranche Optionnelle 2.....	75 207,90 € HT

Considérant la revalorisation du montant global par avenants 2 et 3 respectivement notifiés les 26 mars 2021 et 19 mai 2021 portant le coût total du marché à 1 892 771,78 € HT.

Considérant que la collectivité souhaite poursuivre son engagement dans une démarche environnementale forte tout en s'assurant du respect total des règles en vigueur en matière de traitement des déchets et optimiser au maximum leur valorisation, il convient de passer un avenant au marché afin de confier à l'entreprise JM DEMOLITION des travaux supplémentaires de désamiantage.

Par conséquent, le monsieur le Rapporteur propose aux membres du Bureau Communautaire de passer avec l'entreprise JM DEMOLITION, titulaire du marché, un avenant n°4 d'un montant de 33 090 € HT afin de réaliser des travaux de désamiantage au 35 bis rue Raymond Pitet suite aux diagnostics d'amiante réalisés pendant les travaux de la tranche optionnelle 2, relevant ainsi le coût global du marché à 1 925 861,78 € HT, soit une majoration de 1,75 %.

Décomposés comme ci-après :

- Tranche ferme - Montant HT.....	307 264,00 €
- Tranche optionnelle 1 - Montant HT.....	1 364 725,00 €
- Tranche optionnelle 2 - Montant HT.....	108 297,90 €
- PSE 1 HT.....	27 374,88 €
- PSE 2 HT.....	118 200,00 €

Les membres du Bureau Décisionnel sont invités à autoriser monsieur le Président à signer l'Avenant n°4 avec l'Entreprise JM DEMOLITION.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PASSER** un avenant n°4 avec l'Entreprise JM DEMOLITION d'un montant de 33 090 € HT portant le coût global du marché à 1 925 861,78 € HT (*Tranche ferme* : 307 264,00 € HT, *Tranche optionnelle 1* : 1 364 725,00 € HT, *Tranche optionnelle 2* : 108 297,90 €, *PSE 1* : 27 374,88 € HT et *PSE* : 118 200,00 € HT) représentant une augmentation de 1,75 % ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit Avenant ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#